



## **BULLETIN D'INFORMATION**

### **DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR**

**Le 22 octobre 2013**

#### **MORT POUR LE CAPITAL**

Suite à l'accident de travail survenu sur un chantier de construction d'un entrepôt situé en face de l'usine du Gol à Saint Louis où un ouvrier avait perdu la vie suite à une chute de 8 mètres d'un échafaudage, une enquête lancée par gendarmerie et l'Inspection du Travail a fait ressortir que le travailleur accidenté ne portait pas de harnais et que l'échafaudage n'était pas conforme. Le parquet de Saint Pierre a décidé d'ouvrir une information judiciaire pour homicide involontaire contre x.

L'enquête éclairera peut-être sur les conditions dans lesquelles ce travailleur a été embauché et a été amené à accepter de mettre sa vie en danger.

Sur les chantiers en effet, les pressions des patrons sont telles (chantage au licenciement, injures) que certains travailleurs renoncent à exiger la mise en place des protections indispensables. Pour le patronat, la sécurité au travail a un coût et entame ses bénéfices. Mais dans les entreprises où les travailleurs sont conscients de leurs intérêts, ils s'organisent, ils se forment pour imposer au patronat le respect des normes de sécurité. Cela passe par la syndicalisation et le développement de l'esprit de résistance.

Pour nous, travailleurs, notre vie passe avant les profits des patrons.

#### **UNE BELLE VICTOIRE... POUR LES PATRONS !**

Jean-Claude Fruteau vient de se féliciter du maintien de la défiscalisation dans le cadre du nouveau projet de loi de finances adopté par l'Assemblée nationale. Il a déclaré que cela avait été obtenu suite « à une rude bataille » menée par lui et ses homologues de droite et de gauche aux côtés des représentant patronaux des DOM !

Quelle belle victoire en effet pour ces chefs d'entreprise et ces actionnaires qui se voient exonérés de tout ou partie de leurs cotisations sociales et de leurs impôts et à qui l'Etat n'impose aucune obligation en matière sociale. Pas d'interdiction de licencier, pas obligation d'embaucher et d'appliquer les conventions collectives nationales. Oui le patronat peut être satisfait de la solidarité indéfectible de la classe politique à son égard.

#### **FISCALITÉ PLEIN POT POUR LES TRAVAILLEURS**

Et puisqu'on parle de fiscalité, parlons de celle qui s'applique au ramassage des ordures ménagères. La TVA en l'occurrence. Celle-ci était de 5,5 % il y a trois ans. Elle est aujourd'hui de 7 % et doit passer au 1<sup>er</sup> janvier prochain à 10 %.

Avez-vous entendu Fruteau ou un autre représentant politique s'indigner à l'Assemblée nationale du racket qui se fait sur le dos de la population sur un produit essentiel à la vie ? Une bataille trop « rude » pour eux sans doute !

## UNE LOI QUI SÉCURISE UN PEU PLUS LES POUVOIRS DES PATRONS

La dernière loi de « Sécurisation de l'Emploi » votée en juin dernier a prévu, entre autres, la mise en place d'ICCHSCT. En clair, la mise en place d'une coordination temporaire de plusieurs CHS lorsque ceux-ci sont concernés par un même projet.

Nous reproduisons ici l'analyse de l'agence Secafi Alpha à ce sujet :

« Auparavant, lorsque qu'un même projet impactait plusieurs établissements, chaque CHSCT pouvait demander une expertise sur les conséquences du projet sur les conditions de travail dans le périmètre de son établissement. Il disposait alors d'une analyse spécifique de son contexte local, de ses métiers, de son organisation et de son environnement. L'expert aidait le CHSCT à construire son avis sur le projet et à élaborer des propositions pour préserver la santé des travailleurs et améliorer les conditions de travail. Lorsque pour le même projet, un cabinet d'expertise agréé était nommé dans plusieurs CHSCT, il pouvait déjà proposer d'intégrer dans sa mission une vision globale du projet et les aspects spécifiques à chaque établissement.

Souvent, si les CHSCT concernés étaient d'accord, une mission commune était réalisée. La nouvelle loi prend en compte ce besoin de coordination des CHSCT, mais avec une restriction importante : elle laisse l'initiative de l'éventuelle coordination à la direction de l'entreprise !

La loi donne maintenant à l'employeur la possibilité de créer une instance temporaire de coordination des CHSCT. Cette instance a pour seule mission d'organiser le recours à un expert agréé, qui réalise une mission unique. »

Cette nouvelle disposition constitue donc un recul pour les travailleurs, comme l'ensemble de la loi sur la Sécurisation de l'Emploi puisqu'elle réduit le nombre des expertises à une expertise unique, que celles-ci ne seront plus l'exclusivité des CHSCT et qu'elle confie au patronat la responsabilité de la mise en place de l'ICCHSCT alors qu'auparavant la demande de la mise en place d'une coordination de CHS était du ressort des représentants du personnel.

## RÉFORME DES RETRAITES : LA MOBILISATION DOIT CONTINUER !



Mardi 15 octobre, plusieurs dizaines de militants CGTR, FO, FSU, SAIPER et UNEF se sont retrouvés devant les locaux du Médef à la Mare à Sainte Marie pour dénoncer la nouvelle réforme des retraites qui doit se traduire par une nouvelle augmentation du temps de cotisation pour avoir droit à une pension pleine.

Toutes les interventions ont mis l'accent sur un point : cette dernière réforme se fait à la demande du patronat qui se traduira par une nouvelle baisse du montant des retraites, par un épuisement accru des travailleurs, par des centaines de milliers de postes qui

ne se libéreront pas pour les jeunes au chômage. C'est un nouveau coup dur contre la classe ouvrière. Cette action avait lieu le même jour en France et dans les autres DOM. Elle a mobilisé des dizaines de milliers de manifestants, plus que la dernière mobilisation du 10 octobre.

Il est à souhaiter que la mobilisation monte encore en puissance lors des prochaines actions. Les dirigeants syndicaux présents ont d'ores et déjà annoncé qu'une suite aurait lieu en novembre. Il faut donc s'y

**[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

préparer et faire en sorte que la mobilisation soit cette fois à la hauteur des coups portés par le gouvernement et le patronat !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.